

## IMMIGRATION

# Les sans-papiers sont-ils sans avenir ?

**1 LE CONTEXTE**  
Trois ans après avoir fermé le centre pour réfugiés de Sangatte - et où les migrants continuent d'arriver -, Nicolas Sarkozy a fait voter mercredi par l'Assemblée les textes d'une loi pour une immigration « choisie ».

**2 LES ENJEUX**  
Plusieurs milliers d'étrangers aujourd'hui sur le sol français attendent d'être régularisés. D'autres arrivent encore. Ils fuient leur pays, la misère, la violence politique ou veulent tout simplement rejoindre les leurs déjà exilés.

**3 LA QUESTION**  
Si elle ouvre de nouvelles portes, la nouvelle loi en ferme aussi beaucoup d'autres. Quelle immigration l'Etat a-t-il décidé de choisir ? Combien passeront ? Qui reconduira-t-on ? Les sans-papiers de la région s'inquiètent...

**Sans papiers, sans statut, sans garantie. L'Etat veut « sélectionner » ses immigrés. Qui pourra rester, qui pourra partir ? Eugène, médecin d'origine rwandaise à Lille, sans-papiers, s'interroge sur son sort...**

RAPHAËL TASSART > raphael.tassart@nordeclair.fr

Eugène Rwamucyo, et même plutôt le docteur Eugène Rwamucyo, est une incohérence administrative. Un couac de plus dans les pages encore ouvertes de l'immigration en France. Une coquille, une erreur ? Pour être exact, aux yeux de l'administration, Eugène Rwamucyo n'est pas.

Il n'est pas un médecin d'origine rwandaise âgé de 46 ans, avec toutes sortes de diplômes 4 étoiles qui lui débordent des poches, il n'est pas toxicologue, spécialiste de l'hygiène au travail. Il n'est pas le praticien attaché que désespère d'embaucher le centre hospitalier de Lille. Il n'est pas pour le moment un médecin sous-exploité et sous-payé pour faire fonction d'« infirmier » aux urgences de Calmette. Il n'est pas un Rwandais qui a appris le russe pour se former en médecine à Leningrad, chassé de son pays, amoureux des idéaux qui font de la France une terre d'espoir, de liberté et de droits. Il n'est pas père de famille... « Je n'ai pas de papiers, je ne suis rien, c'est comme un déni de mon existence. En plus de ne pas avoir le droit d'asile, je n'ai pas le droit de vivre ».

Voilà avec quoi Eugène Rwamucyo se réveille tous les matins. En ce moment, il entend partout parler de la loi Sarkozy sur l'immigration dite « choisie » et

avoue qu'il ne comprend pas parfaitement tout. De ce qu'il a pu saisir comme informations sur les textes votés mercredi à l'Assemblée, les nouvelles dispositions n'auraient pas que du mauvais : « Après tout, quand j'écoute les grands principes de la loi, je me dis que la carte "talents et compétences", c'est tout moi ! ». Ce serait pour moi lui la fin d'une certaine forme moderne d'esclavage.

**« Si ce n'est pas une loi gadget, l'immigration choisie, moi je suis d'accord. Mais j'espère qu'ils vont me choisir moi ! »**

EUGÈNE RWAMUCYO, médecin sans papier

Aujourd'hui, Eugène Rwamucyo n'a pas le droit de choisir et n'est pas en mesure de négocier. Employé en contrats précaires depuis 2003 au CHRU de Lille, ce Rwandais a un temps fait fonction de médecin : « Je gagnais deux fois moins qu'un médecin français. Quand je faisais des gardes le week-end, elles m'étaient payées 4 fois moins ». Depuis quelques mois, il est en CDD d'infirmier. « Je

prends ce que je trouve ». Eugène Rwamucyo est une sorte d'intermittent de la médecine.

Alors la carte « talents et compétences », il a presque envie d'y croire : « Si ce n'est pas une loi gadget, l'immigration choisie, moi je suis d'accord. Mais j'espère qu'ils vont me choisir moi ! ». Lui. Et les autres ? C'est tout le débat que soulève justement les textes de Nicolas Sarkozy. « Immigration choisie », ça veut bien dire que la France va faire un tri. Pour Eugène, l'affaire est encore plus complexe. Il a aujourd'hui épuisé tous les recours possibles. L'office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) lui a tout refusé. Il s'est fait aider, son dossier est remonté jusqu'au cabinet du ministre de l'Intérieur. Il demandait l'asile territorial, on lui a promis plus : une carte de séjour a été libellée à son nom.

« Je l'ai vue, je l'ai même touchée, mais la Préfecture refuse de me la donner ». Résultat, Eugène Rwamucyo a perdu en route son récépissé de demandeur d'asile, son seul papier valable. Aujourd'hui, l'administration française ne lui reconnaît donc aucune existence et pourtant c'est bien l'Etat qui lui verse tous les mois son salaire, de médecin ou d'infirmier, cela dépend... ●

## À Libercourt, une association d'insertion face aux lois sur les étrangers

Nombre de personnes accompagnées par l'Association locale pour l'insertion sociale et professionnelle sont des étrangers confrontés à la jungle des règlements. Un sujet que connaissent bien les permanents de l'ALPI.

« Quand on connaît la situation de l'emploi, c'est aberrant d'exiger douze fiches de salaire consécutives au SMIC pour le regroupement familial ! ». Rachid Ferahtia, à la tête de l'ALPI, sait de quoi il parle. Sa mission est d'accompagner les personnes en difficulté

à se réinsérer socialement et professionnellement. L'association compte 45 salariés en contrat insertion et accompagne 300 personnes au total dans le cadre des différents dispositifs d'accompagnement social. « Nous avons tous les cas de figure imaginables, et toutes les origines », explique Karim Chergui, l'un des permanents. Les méandres du droit des étrangers, pour l'ALPI, sont au centre d'une grande partie des dossiers suivis. « J'ai eu le cas d'un homme, en situation régulière, à qui l'on a demandé de renvoyer sa femme en Algérie en



Dans les locaux de l'ALPI, les dossiers s'accumulent.



Eugène Rwamucyo est un « cas » administratif. Sans papiers, sur sa carte de visite il est marqué « praticien attaché au CHRU de Lille ». Photo Ludovic Maillard

## Quatre enfants, dont deux clandestins

Mohamed Metakalard et son épouse sont en situation régulière en France, tout comme deux de leurs enfants nés sur le territoire national. Mais Fatima et Abdelkader, eux, restent encore des « irréguliers ».

Il est arrivé dans le Pas-de-Calais en 1971, pour rejoindre son père qui travaillait dans les mines. Mohamed Metakalard est d'origine algérienne, mais sa vie est en France. À cette époque, raconte-t-il, « il n'y avait pas besoin de papiers, de visas, de tout ça. On entrait en France avec sa carte d'identité ». D'ailleurs, comme il le dit en souriant, il est « né Français » en 1955, avant l'indépendance de l'Algérie. Son histoire, comme celle de beaucoup de migrants, il la conte en égrenant les obstacles administratifs qu'il a dû surmonter, pour lui et pour sa famille.

« J'ai toujours fait l'aller-retour en Algérie, au moins une fois par an », raconte-t-il. Lors d'un de ces voyages, il rencontre celle avec laquelle il se mariera en 1993. Deux enfants naissent en Algérie, Fatima, en 1996, et Abdelkader, en 1998. Mais en 2001, Mohamed Metakalard décide de repartir en France, avec sa famille. Après avoir passé tant de temps en France, il se rend alors compte « qu'on ne peut repartir "là-bas" aussi faci-

lement, on ne peut pas simplement refaire sa vie, rien n'est simple ». De retour en France deux autres enfants naissent, Samir, en 2001, et Majda, en 2004. « Eux sont "en règle", mais Fatima et Abdelkader, ce sont des "clandestins" ! », tempête-t-il. Dès son retour en France, en 1999, il fait une première tentative pour régulariser la situation de ses enfants, sans succès. Mohammed Metakalard n'a alors pas de travail. « Je ne remplissais pas les conditions du regroupement familial : je ne pouvais pas produire de salaires au SMIC sur les douze derniers mois... ». En 2001, il revient à la charge. Mais, alors que ses deux enfants sont scolarisés en France,

« on m'a demandé de remplir le dossier comme si mes deux enfants étaient en Algérie et qu'ils voulaient me rejoindre ». Les choses avancent, le dossier semble prêt d'aboutir, lorsqu'en 2003, « la DDASS et la préfecture ont suspendu le traitement du dossier parce qu'ils voulaient attendre qu'arrivent les décrets de la loi Sarkozy ». L'attente s'allonge encore, et avec elle l'angoisse. « Ce sont mes enfants qui subissent le plus. Ils ne disent rien, mais ils le sentent, ça leur fait mal », glisse-t-il. Depuis janvier dernier, Mohamed Metakalard semble voir poindre le bout du tunnel. La situation de ses enfants devrait être régularisée dans les semaines qui viennent. En principe. ● MATTHIEU MILLECAMPS



Mohamed Metakalard remplit toutes les conditions pour prétendre au regroupement familial, mais le dossier traîne encore.

## Kosovar, « mais surtout Européen »

Mehdi Hysaj, Kosovar-Albanais, est à la tête de l'association Rilindja. S'il estime que son parcours pour obtenir la nationalité française a été particulièrement court, il milite ardemment contre la loi sur l'immigration choisie.

Kosovar albanais, indépendantiste, Mehdi Hysaj n'a pas quitté le Kosovo de gaieté de cœur. Quand les mesures vexatoires ont commencé à s'abattre sur les Albanais, il tenait la chronique culturelle au journal Zeri i Rinise. Travail qu'il mène avec passion, malgré les pressions. Son frère, caméraman à la télévision publique, est licencié en même temps que plusieurs journalistes kosovars. Mehdi Hysaj se décide à l'exil. Ce sera la France : son épouse, Sanije, y a vécu son enfance et ses études. Ils arrivent fin 1989, avec un enfant en bas âge. Il obtient vite la nationalité. Sa femme a la double

nationalité, et le contexte politique aide. « Je suis Kosovar, Français, mais avant tout Européen », se présente-t-il. En France, il ne lâche pas son engagement. Il est l'un des fondateurs, en 1990, du centre culturel albanais, à Paris. Puis de Rilindja (renaissance), association culturelle qui prend ses



Mehdi Hysaj, Kosovar, Français mais avant tout Européen.

quartiers dans le Nord. S'il est interprète pour les tribunaux, c'est surtout son activité de militant qui l'occupe. « Lorsque le Kosovo sera indépendant, il faudra toujours combattre pour les Droits de l'Homme ». Et c'est à ce titre qu'il milite aujourd'hui contre la loi sur l'immigration choisie. « Par solidarité avec les autres nationalités ». Car pour Mehdi Hysaj, au-delà des lois, il y a « une xénophobie dont tous sont victimes, que cela soit à cause de leur couleur de peau ou de leur nom ». Il aurait notamment préféré que « la situation de ceux qui sont déjà là soit réglée avant d'empêcher les autres d'arriver ». Sa grande fierté ? « Que mon fils, après avoir été élevé en France, soit actuellement en train de suivre ses études au Kosovo ». ● M.M.

## ÉCLAIRAGE

### De la nécessité d'avoir un « projet d'immigration »...

La nouvelle loi réglemente davantage les conditions d'entrée sur le territoire, celles du droit au séjour et du recours à l'expulsion. Pour les cartes de séjour, une « carte compétences et talents » de 3 ans renouvelable pour attirer les étrangers les plus diplômés va être créée. Une carte de séjour de 4 ans sera délivrée aux étudiants les plus diplômés. Pour les autres, trois cartes de séjour temporaire sont prévues : « salarié », « temporaire » et « saisonnier ». S'il n'a plus de contrat de travail, l'étranger garde son titre de séjour. Aussi, tout étranger souhaitant « s'établir » devra signer le « contrat d'accueil et d'intégration ». Un « projet d'immigration » qui passe par la recherche d'un boulot, la maîtrise du français... La régularisation de droit des clandestins de plus de 10 ans est abrogée. Exit l'automatisme, elle se fera au cas par cas par les préfets (en moyenne 20 000 par an). En ce qui concerne le regroupement familial, il est conditionné aux ressources de travail (au moins le SMIC) et de logement. Les étrangers ne seront plus « invités » à quitter le territoire mais recevront un courrier les informant du refus de titre de séjour accompagné d'une « obligation de quitter le territoire dans le délai d'un mois ». ● R.T.

RÉAGISSEZ  
Donnez votre avis sur [www.nordeclair.fr](http://www.nordeclair.fr) ou à [lecteurs@nordeclair.fr](mailto:lecteurs@nordeclair.fr)